

## Annexe 4

### Charte Internet

Approuvée par délibération, modifiée par l'Arrêté N°A2017-55 du 9 juin 2017.

#### GÉNÉRALITÉS (communes aux bibliothèques adhérentes au Réseau de lecture publique)

Voir Règlement carte unique / Charte Internet (Annexe 2).

#### SPÉCIFICITÉS (particulières à la Médiathèque du Grand Narbonne)

La Médiathèque offre la possibilité de consulter gratuitement des ordinateurs au sein des divers espaces publics, elle n'assure pas la formation à cette utilisation. Les utilisateurs doivent en connaître les fonctionnements ou se faire accompagner par des personnes initiées.

La durée de consultation par abonné sur les postes informatiques à disposition dans les espaces de la Médiathèque est de 2 heures / jour.

La consultation par Wifi est ouverte à tous les usagers de plus de 18 ans et sous réserve d'une autorisation parentale pour les usagers de 14 à 18 ans ; un mot de passe et un identifiant sont fournis à l'accueil en échange de la présentation d'une pièce d'identité et de la signature de la présente charte. La durée de consultation via le Wifi est illimitée.

L'abonnement « Internet Visiteur », d'une durée de 15 jours, est réservé aux usagers de passage (touristes). Il est obtenu sous condition de présentation d'une pièce d'identité et de validation de la présente charte. La présentation d'un justificatif de domicile n'est pas requise. L'abonnement « Internet Visiteur » permet d'accéder à Internet sur les postes informatiques du Grand Narbonne et aux ressources numériques en ligne. Il ne permet pas d'emprunter des documents.

Les usagers sans domicile sont invités à se rapprocher de l'accueil de jour (CCAS) habilité à leur délivrer une attestation d'hébergement qui vaut pour justificatif de domicile et leur permet de s'abonner à la médiathèque. En l'absence de justificatif de domicile, un identifiant « Internet visiteur » sera ponctuellement délivré aux usagers sans domicile.